

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 12 (1920)
Heft: 1

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la grève, Zurich n'a pas été compris dans la statistique. Les salaires à l'heure moyens sont: Aarau 1911 58,5 ct., 1919 137,1 ct., Baden 1919 134,1 ct., Bâle 1913 74,5 ct., 1919 162 ct., Berne 1913 70,2 ct., 1919 162 ct., Berthoud 1913 54,5 ct., 1919 117,6 ct., Genève 1913 72,7 ct., 1919 138 ct., Lucerne 1913 72 ct., 1919 156,6 ct., Schaffhouse 1913 68,4 ct., 1919 153,8 ct., St-Gall 1913 71,3 ct., 1919 146,7 ct., Winterthour 1913 73,5 ct., 1919 155,9 ct. Le salaire moyen à l'heure était en 1913 de 67,9 ct., en 1919 de 146,2, l'augmentation moyenne est de 115,3 %.

Seul à Bâle le temps de travail quotidien comportait moins de 9 heures (8½ heures), 9 heures dans 12 localités avec samedi après-midi libre, 9 heures dans 2 localités sans samedi après-midi libre, 9½ heures dans 6 localités avec samedi après-midi libre, 9½ heures dans une localité sans samedi après-midi libre, 10 heures dans 5 localités avec samedi après-midi libre.

Union suisse des musiciens et artistes des théâtres. Au cours de ces dernières années, une partie des artistes avait déjà trouvé le chemin du syndicat. Quelques centaines de musiciens se sont organisés dans la Fédération suisse du commerce, des transports et de l'alimentation, une partie du personnel du théâtre municipal de Zurich et de l'orchestre de la Tonhalle adhère à la Fédération des ouvriers sur bois. Une initiative vient d'être prise à Zurich dans le but de fonder une fédération qui adhérerait directement à l'Union syndicale.

Une entrevue a déjà eu lieu entre les représentants des fédérations qui ont organisé le personnel des théâtres, pour discuter l'appartenance de ces membres; il en résulta l'accord suivant proposé aux comités centraux:

1. Les fédérations sus nommées sont d'accord avec la fondation d'une Union suisse des musiciens et artistes des théâtres, comme organisation syndicale se basant sur les statuts fixés par l'Union syndicale.

2. Le rayon d'activité de l'Union des musiciens et des artistes des théâtres s'étendra, sous réserve d'entente ultérieure, en premier lieu sur le personnel artistique du théâtre et des branches de la musique.

Là où le personnel technique des scènes et des salles de concert n'est pas encore organisé, la nouvelle organisation est libre d'admettre aussi ce personnel.

3. Les musiciens et les opérateurs de cinématographes doivent appartenir à l'Union des musiciens et des artistes des théâtres. L'organisation du personnel auxiliaire des théâtres-cinématographiques est réservée à la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation.

4. Le personnel technique du théâtre municipal de la ville de Zurich restera membre de la Fédération des ouvriers sur bois, le personnel technique du théâtre municipal de Bâle reste membre de la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation, le personnel technique du théâtre de la ville de Berne reste membre de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers et de la Fédération des ouvriers des communes et de l'Etat jusqu'à ce qu'une entente réciproque en décide autrement.

5. Si dans un mouvement quelconque, les membres de plusieurs fédérations y sont engagés, les comités centraux devront s'entendre.

Ouvriers sur cuir. Après que la votation générale eut repoussé la convention nationale fixée partialement par les patrons selliers, les pourparlers pour l'élaboration d'un contrat furent repris. Une conférence des deux parties eut lieu le 9 décembre sous la présidence de M. Pfister, le futur directeur de l'Office fédéral du travail. Une entente ne put se faire parce que les patrons maintenaient la semaine de 55 heures. Il n'y a qu'un seul moyen, écrit le «Journal des ouvriers

sur cuir», pour briser l'intransigeance patronale, c'est que les ouvriers selliers s'organisent jusqu'au dernier homme et inspirent ainsi à leurs patrons le respect nécessaire.

Personnel des banques. Les employés de bureaux et de banques de La Chaux-de-Fonds, après avoir réussi à grouper plus de 600 membres, se sont mis en grève sans avertissement légal devant le refus des organisations patronales de traiter avec eux. Les fabricants d'horlogerie s'en référaient au contrat dit de Berne que la Société suisse des commerçants et diverses associations d'employés avaient accepté. Après quelques jours de grève, un procès-verbal d'entente passé devant l'Office cantonal de conciliation mit fin au conflit en ce qui concerne les fabricants d'horlogerie, tandis que les banquiers refusèrent toute négociation avec le représentant de l'Union syndicale suisse. Des pourparlers entrepris directement par les intéressés également devant l'Office cantonal de conciliation, aboutirent à un compromis, malgré l'intransigeance patronale; mais cet accord ne fut pas respecté par les banquiers qui usèrent de représailles contre les principaux employés membres du comité.

Le manque d'esprit syndical éprouvé chez la plupart des membres de ce jeune syndicat rendit la lutte difficile, mais l'énergie de quelques militants lui permit de se maintenir, et continuer dans son intention d'arriver à une fédération suisse des employés de bureaux et de banques affiliée à l'Union syndicale.

Une première conférence qui se tint à Zurich entre délégués des organisations de cette ville, de La Chaux-de-Fonds et des représentants de la Fédération du commerce, du transport et de l'alimentation, la création d'une Fédération suisse des employés de banques et de bureaux y fut décidée. L'Union syndicale fut chargée de continuer des démarches dans ce sens et de convoquer une nouvelle conférence.

La société de Zurich qui n'avait, à ce moment, pas encore donné son adhésion à l'Union syndicale suisse, l'a décidée depuis à une grande majorité, en deux votations successives à quelques jours d'intervalle.

Une nouvelle assemblée de délégués de ces organisations aura lieu en février.

Union romande des employés de tramways. — Une assemblée des présidents a décidé de demander à chaque section de poser la question d'une affiliation à la fédération des voies secondaires qui est elle-même une sous-fédération de l'organisation unifiée des cheminots. Toutes les réponses doivent parvenir au comité central jusqu'au 1^{er} mars 1920.

L'Union romande était liée plus moralement qu'effectivement à l'ancienne A. U. S. T. qui elle aussi est entrée dans la fédération unifiée des cheminots.

Fédération des employés de tramway de la Suisse alémanique. — La section de Zurich a pris le 20 décembre dernier à l'unanimité une importante décision aux termes de laquelle elle se dégage de l'engagement pris en son temps avec l'Union ouvrière de Zurich de participer à toutes les actions décrétées par la dite Union. Une assemblée générale de la section sera seule compétente pour décider d'une participation à ces actions.



Mouvement syndical international

Italie. — *Journée de huit heures.* — Les camarades d'Aragona et Bianchi ont proposé à la Chambre des députés l'introduction de la journée légale de huit heures. En corrélation avec cette proposition, ils demandèrent une amélioration des écoles populaires et de l'enseignement post-scolaire.